

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

ORGANISATEUR(S) : MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE DIJON

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation  Gratuit  2h  Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les responsabilités civiles et pénales des dirigeants et de l'association.

Pourquoi une association doit avoir une assurance ?

DATE(S) DE LA FORMATION

06 février 2025
10h-12h

LIEU DE LA FORMATION

2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon

POUR S'INSCRIRE

 maisondesassociations@ville-dijon.fr
 <https://eservices.dijon.fr/Pages/Doodle/...>

STRUCTURE FORMATRICE

 Maison Des Associations de la ville de Dijon
 Voir la présentation de cette structure